

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

**PRESENTS :** Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTIER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.  
**Mesdames** MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 15

Votants : 50

Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

**Objet :** Travaux neufs et de modernisation de voirie

Le Président rappelle que le marché signé en 2015, pour des travaux neufs et de modernisation de voirie, est arrivé à échéance.

Ce marché, conclu sous forme d'accord cadre à bons de commande avait été passé suivant un de groupement de commandes porté par la CCBA auquel adhéraient 9 de ses communes ; il s'agissait d'un accord cadre multi-attributaires.

Pour le nouveau marché à intervenir, il est proposé de ne pas créer un groupement de commande et de préparer le marché dans les conditions suivantes :

- Durée : 1 an renouvelable 1 fois (soit 2 ans au total)
- Montants prévisionnels : sans minimum avec un maximum de 650 000€ HT/an SOIT 1 300 000€ HT maximum pour la durée totale du marché s'il était reconduit ;
- Procédure adaptée (accord cadre à bons de commandes)
- Marché mono attributaire ou multi attributaires.

Considérant que le Président n'est pas autorisé à signer les marchés de travaux supérieurs à 250 000€ HT, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été attribués par délibération DEL 21022017-03,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Autorise le Président à faire préparer et publier la consultation pour un marché de travaux visant en des travaux neufs et de modernisation de voirie dans les conditions précitées.
- Indique qu'à l'issue de la publication et de l'analyse des offres, le choix de ou des attributaires) sera proposé à l'assemblée délibérante

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 21 février 2020  
Le Président, Louis BUFFET

